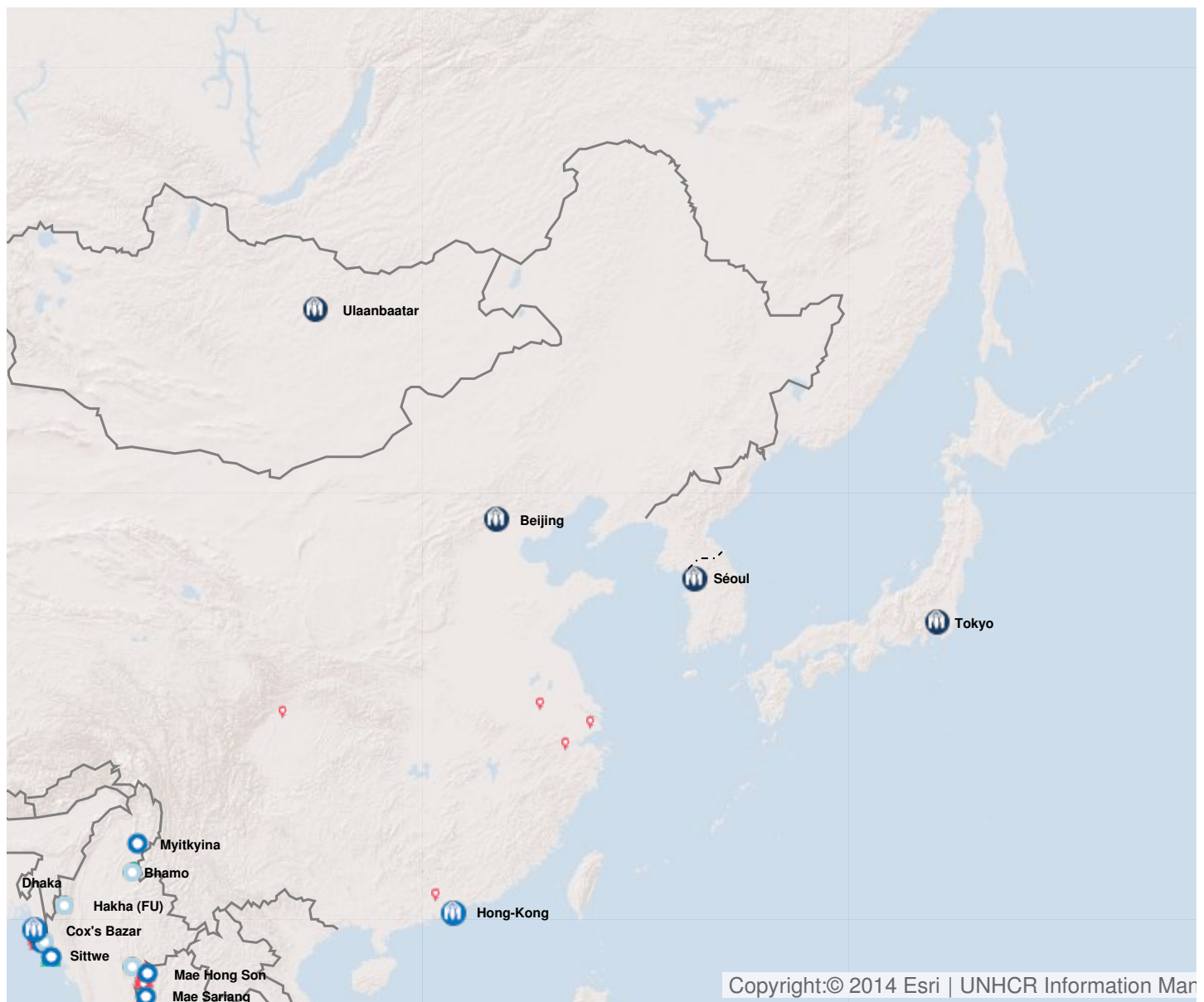


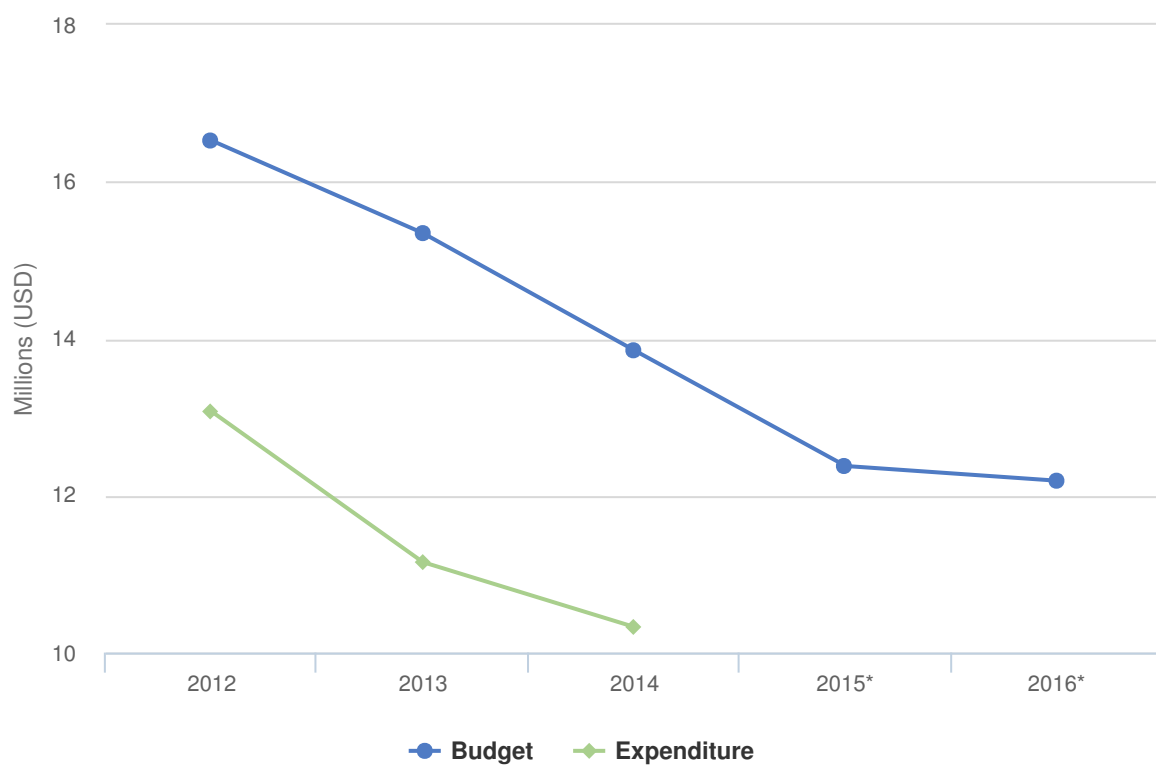
Subregion: East Asia and the Pacific

| Australie | Chine | Japon | Nouvelle-Zélande | Etats des îles du Pacifique | Papouasie-Nouvelle-Guinée | République de Corée |

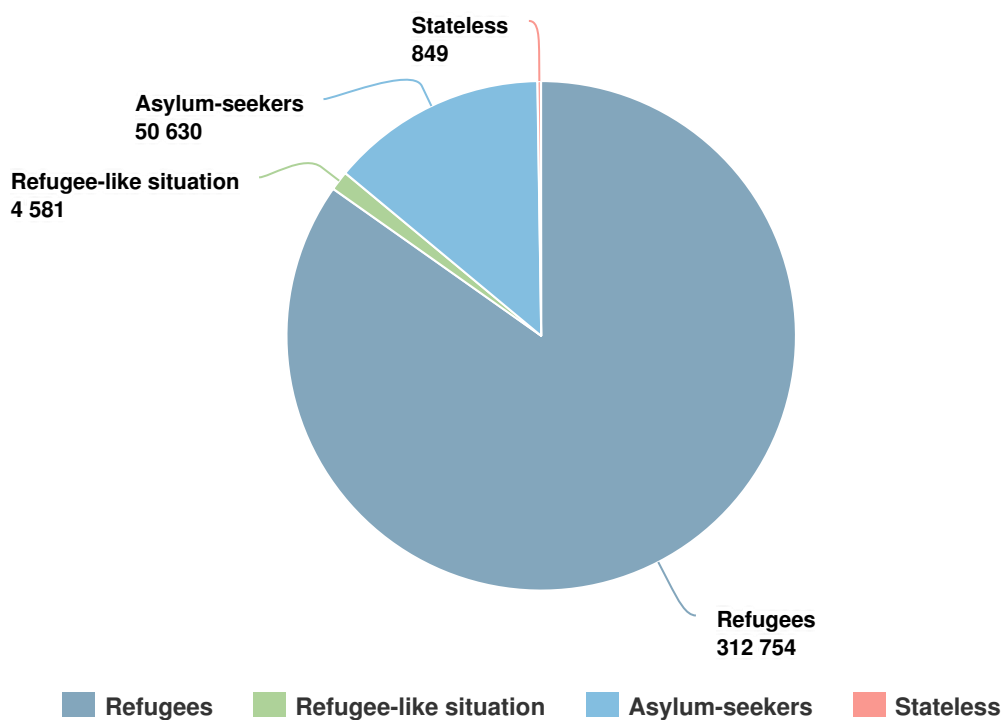


Latest update of camps and office locations **13 Jan 2016**. By clicking on the icons on the map, additional information is displayed.

Budgets and Expenditure in Subregion East Asia and the Pacific



People of Concern - 2016 [projected]



50	Dotation en personnel
5	Nombre de bureaux (un bureau régional en Australie, trois bureaux de pays, une sous-délégation en Chine)
USD 12.2 Mio	Besoins financiers globaux

A. Environnement opérationnel et stratégie

Les flux migratoires mixtes de demandeurs d'asile et de migrants originaires de l'Asie du Sud-Ouest, du Moyen-Orient et d'Afrique continuent de figurer à l'ordre du jour de la protection dans la sous-région. Le HCR poursuit le dialogue avec toutes les parties prenantes pour favoriser la coopération régionale, prévenir le refoulement, chercher des solutions de remplacement à la détention des demandeurs d'asile et décourager l'adoption de politiques d'asile restrictives.

En Australie, les politiques d'asile ont créé des difficultés pour maintenir l'espace de protection. C'est en particulier le cas des transferts des demandeurs d'asile arrivant par mer vers des centres de traitement extraterritorial des dossiers (à Nauru et en Papouasie-Nouvelle-Guinée), sans perspective de solution durable viable, et l'interception des navires transportant les demandeurs d'asile. Néanmoins, l'Australie qui a toujours fait preuve de générosité a continué à proposer des places de réinstallation et d'apporter son important soutien au HCR, en réponse aux multiples crises humanitaires de grande envergure à travers le monde.

En Nouvelle-Zélande, le cadre global relatif à l'asile et aux réfugiés reste positif, avec un programme de réinstallation modeste, mais bien géré, et un soutien financier constant au HCR. La législation pour décourager les arrivées par mer est entrée en vigueur en 2013, même si aucun renvoi n'a eu lieu jusqu'à présent.

Les États insulaires du Pacifique resserrent la collaboration sur la gestion des frontières et la protection des réfugiés. Comme à l'accoutumée, le HCR se charge de l'évaluation des demandeurs d'asile, conformément à son mandat, et il surveille les centres de traitement à Nauru et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. En 2016, il fera aussi à nouveau campagne en faveur de l'application des normes internationales pour le traitement des personnes relevant de sa compétence.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, des mesures concrètes ont été prises pour exonérer les réfugiés des taxes de naturalisation. Près de 10 000 personnes originaires de Papouasie occidentale sont en cours d'enregistrement pour faciliter leur naturalisation ou l'obtention du statut de réfugié.

En raison de sa situation géographique et de son importance économique, la Chine devient un pays de transit et de destination pour les mouvements migratoires mixtes. L'environnement opérationnel en Chine, y compris dans les Régions administratives spéciales (RAS) de Hong Kong et Macao, reste variable. En 2016, le HCR continuera de soutenir les autorités pour appliquer la législation nationale sur les réfugiés et pour accroître la protection de toutes les personnes relevant de sa compétence.

Au Japon, le Ministère de la justice a publié son projet de cinquième plan de base pour le contrôle de l'immigration en juin 2015. Le HCR prête son concours pour garantir le respect des normes et principes internationaux dans l'examen par le Gouvernement de son régime d'asile. Le HCR consolide aussi ses partenariats avec les centres d'enseignement et les universités à l'appui de l'éducation des réfugiés.

En République de Corée, le HCR assure une assistance technique et encadre la mise en œuvre de la loi nationale relative aux réfugiés, qui est entrée en vigueur en 2013. Il travaille en étroite liaison avec le Ministère de la justice et la société civile pour élargir encore l'accès aux procédures d'asile dans les points d'entrée, ainsi que pour

améliorer les procédures de détermination du statut de réfugié, l'enregistrement des naissances, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile et l'autosuffisance des personnes relevant de sa compétence.

Afin de maintenir le soutien public en faveur du HCR et de traiter les problèmes de protection des personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat, la présence du HCR dans la sous-région a pour but d'étayer les partenariats stratégiques, notamment avec le secteur privé et la société civile. D'ambitieuses activités d'information et de plaidoyer en faveur de la protection, des programmes d'animation dans les communautés et de collecte de fonds continueront d'être organisés.

B. Réponse et mise en œuvre

En 2016, en Australie et en Nouvelle-Zélande, le HCR continuera d'observer les changements législatifs et politiques, et de faire campagne pour des politiques et lois relatives à l'asile qui ne fassent pas de discrimination à l'encontre des demandeurs d'asile ou ne les pénalisent pas en fonction de leur mode d'arrivée dans le pays. Le Haut Commissariat aidera les gouvernements respectifs à sensibiliser l'opinion publique aux questions de l'asile et de la protection des réfugiés, notamment à la dynamique des mouvements de population forcés par voie maritime.

L'Organisation encadrera la mise en œuvre des accords bilatéraux entre l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et entre l'Australie et Nauru relatifs au traitement extraterritorial des dossiers des demandeurs d'asile et réfugiés, tout en recherchant des solutions durables adaptées pour les réfugiés.

Le HCR prodiguera un soutien aux États insulaires du Pacifique pour introduire des garanties de protection dans les procédures d'immigration et établir et/ou renforcer la capacité de détermination du statut de réfugié par des cours de formation. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, il continuera de faciliter des solutions durables pour les réfugiés originaires de Papouasie occidentale, en particulier par l'intégration locale. Parallèlement, il appuiera des mesures propres à relever la capacité des partenaires gouvernementaux et des ONG à assurer efficacement protection et assistance aux demandeurs d'asile et réfugiés non mélanésiens.

En Chine, comme il l'a déjà fait précédemment, le HCR cherchera l'équilibre entre l'octroi direct d'une assistance aux demandeurs d'asile et réfugiés, et des activités accrues de plaidoyer et de soutien technique au Gouvernement. Sur la base de la loi de 2013 sur l'administration des entrées et des sorties, le HCR continuera d'exhorter le Gouvernement à assumer la pleine responsabilité de l'enregistrement, de la détermination du statut de réfugié et des solutions durables, conformément aux normes internationales. Dans la RAS de Hong Kong, le HCR surveillera de près la mise en œuvre du mécanisme de sélection unifié de 2014, et apportera le soutien requis. Dans la RAS de Macao, il s'associera aux autorités et aux acteurs locaux pour veiller à l'application de la Convention de 1951.

Au Japon, le HCR appuiera les mesures prises pour améliorer le régime d'asile, établir des procédures de détermination du statut de réfugié justes et efficaces, et instaurer des conditions de réception appropriées. Il s'emploiera aussi à accroître la participation des municipalités et des communautés hôtes et réfugiées. Le Haut Commissariat maintiendra son soutien au programme de réinstallation et fera campagne pour l'adhésion du Japon aux conventions sur l'apatridie. Il renforcera de plus son partenariat avec les acteurs du développement, notamment l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA).

En République de Corée, le HCR plaidera pour des améliorations du régime d'asile et du traitement des réfugiés et des demandeurs d'asile, et il resserrera son engagement auprès du Gouvernement, de la Commission nationale des droits de l'homme, des ONG et de la société civile. Le HCR offre une assistance technique au Gouvernement pour la mise en œuvre de la loi relative aux réfugiés. En coopération avec ses partenaires, il s'attache aussi à renforcer l'autosuffisance des personnes relevant de sa compétence, en particulier en encourageant leur accès aux moyens d'existence. Le Haut Commissariat apportera son soutien aux activités menées par le Gouvernement pour instaurer un programme de réinstallation.

2016 Budget for East Asia and the Pacific | USD

Operation	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	Pillar 3 Reintegration projects	Pillar 4 IDP projects	Total
Australia Regional Office	1,980,000	0	0	0	1,980,000
China	4,581,576	184,710	0	0	4,766,286
Japan	3,195,590	104,409	0	0	3,300,000
Republic of Korea	1,529,932	170,068	0	0	1,700,000
Regional activities	444,000	0	0	0	444,000
Total	11,731,098	459,187	0	0	12,190,285
